

Office fédéral de la formation professionnelle et  
de la technologie OFFT  
Prof. Dr. Ursula Renold  
Centre de prestations Formation professionnelle  
Secteur Questions de fonds et politique  
3003 Berne

Berne, le 29 juin 2012

## **Réponse à la consultation sur le nouveau plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP)**

Madame la Directrice,  
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir invités à prendre position sur le nouveau plan d'études cadre pour la maturité professionnelle. Après consultation de ses fédérations et de ses partenaires, l'USS a le plaisir de vous remettre, par la présente, sa position.

### **Considérations générales**

Dans l'espace suisse de formation, la maturité professionnelle (MP) revêt une importance particulière. Désignée dans les années 90 comme la voie principale pour accéder aux nouvelles Hautes écoles spécialisées (HES), elle a entraîné la valorisation de la formation professionnelle initiale en favorisant l'accès des apprenti-e-s aux hautes écoles (tertiaire A). Cette (r)évolution a permis d'améliorer significativement les chances des jeunes originaires de milieux modestes d'accéder aux études. Dans le domaine de la formation, la maturité professionnelle est donc un instrument essentiel d'égalité des chances, qu'il faut impérativement préserver et valoriser.

La nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle de 2009 (OMPr) exige la mise en place d'un plan d'études cadre (PEC MP) qui regroupe l'ensemble des orientations de la MP. L'USS salue cet effort d'harmonisation qui contribue à améliorer la cohérence et la lisibilité de la MP. Elle apprécie également le choix d'un plan d'études orienté sur les compétences. Cette orientation – qui vise à renforcer dans le cadre de l'enseignement la mise en application des capacités et des savoir-faire – prend en compte les développements récents dans le domaine de l'éducation.

L'USS s'engage depuis plusieurs années pour la promotion de l'enseignement bilingue dans le cadre de la formation professionnelle. Elle salue particulièrement à ce titre la directive pour l'enseignement multilingue qui permet de concrétiser la mise en application de l'article 18 de l'OMPr.

Concernant l'élaboration du plan d'études, l'USS apprécie le fait que les différents milieux concernés, en particulier les enseignant(e)s, aient eu l'occasion de participer aux différents groupes de travail, comme le prévoyait l'ordonnance. Sur intervention de l'USS, des représentant(e)s des travailleurs et travailleuses ont pu être dans une certaine mesure impliqués également. L'USS

rappelle à ce titre que les représentant(e)s des salarié(e)s, en tant qu'*organisations du monde du travail* au sens de la loi sur la formation professionnelle, doivent être impliqués dans les processus au même titre que les représentant(e)s des employeurs.

### Points critiques

Dans le cadre du plan d'études, l'USS souhaite rendre l'OFFT attentif à quelques points critiques :

- Pour l'USS, le maintien de l'attractivité de la MP dépend de son degré de perméabilité. Contrairement à la maturité gymnasiale – qui permet un accès généralisé aux universités – la MP est spécialisée et ne permet l'accès aux HES que dans les *domaines apparentés à la profession*<sup>1</sup>. Dans ce sens, l'USS constate avec satisfaction que le nombre d'orientations principales ait été réduit à 5 – contre 6 actuellement. Cependant, le fait de subdiviser les orientations pour arriver finalement à 9 *domaines d'études apparentés à la profession*, aura vraisemblablement pour effet de réduire le choix d'orientations des jeunes diplômés au moment de leur entrée dans les HES.
- Actuellement déjà, de nombreux cantons n'offrent qu'un choix limité d'orientations. Le fait d'introduire 9 domaines d'études différents pourrait compliquer la mise en œuvre au niveau cantonal et avoir un effet négatif sur l'offre. Dans ce cas, ce sont les jeunes qui risquent d'en assumer les conséquences. En plus du temps passé à travailler en entreprise, de nombreux jeunes devraient effectuer de longs trajets pour accéder à l'enseignement de MP, ce temps ne pouvant être compensé sur le temps de travail. Cela pourrait avoir des conséquences négatives sur le nombre de MP dans les domaines où l'offre cantonale est inexistante ou le sera à l'avenir.
- Si l'USS approuve l'orientation sur les compétences du plan d'études, elle reste sceptique quant au modèle de compétences choisi. Le modèle donne une importance primordiale aux *compétences spécifiques*, alors que les *compétences transdisciplinaires* sont décrites comme « nice to have ». L'ordonnance sur la maturité professionnelle précise pourtant que l'enseignement doit fournir une *formation générale approfondie*<sup>2</sup> : l'enseignement de MP doit permettre « d'acquérir une certaine ouverture d'esprit et une maturité personnelle » et « encourage l'apprentissage durable, le développement global et le travail interdisciplinaire »<sup>3</sup>. Dans cet esprit, l'USS estime qu'il est impératif de donner un rôle central aux *compétences transdisciplinaires* au sein du plan d'études.
- Dans le même sens, l'USS désapprouve le fait que seul le domaine d'études « employés de commerce » bénéficie de plus d'heures d'enseignement que le minimum légal. Pour assurer aux jeunes professionnels une *formation générale approfondie* qui garantisse à long terme un niveau suffisant pour poursuivre des études dans les hautes écoles, il serait nécessaire de prévoir une dotation horaire généreuse dans toutes les filières. Aucune MP ne doit passer pour une maturité « au rabais ».

---

<sup>1</sup> Art. 5 LHES, dès 2015 Art. 25 LEHE

<sup>2</sup> Art. 2, OMPr

<sup>3</sup> Art. 3, §2, OMPr

## Propositions

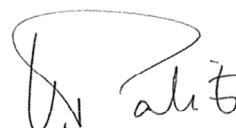
- L'USS demande une mise à jour du modèle de compétences (p. 7) dans le but de revaloriser *les compétences transdisciplinaires* au sein du plan d'études. Cette revalorisation doit se refléter également dans les descriptifs des domaines d'enseignement (chapitres 6 à 8) Il est judicieux à ce titre de s'inspirer des développements récents dans le domaine de l'éducation, tel que le PER ou le Lehrplan 21.
- Pour atteindre les buts fixés dans l'ordonnance (Art. 3 OMP), les thèmes de protection de la santé, de sécurité au travail, de responsabilité sociale, de durabilité, de démocratie et de droits fondamentaux doivent trouver leur place dans le PEC. Ils sont à prendre en compte dans chacune des filières de formation et doivent apparaître expressément dans les compétences spécifiques. Nous nous référons notamment aux travaux du « Lehrplan 21 » (projet partiel BNE+).
- L'USS estime nécessaire de développer toutes les synergies possibles entre les filières pour réduire la fragmentation du plan d'études (organisation de « troncs communs » par exemple). Cela permettrait d'une part de faciliter la mise en œuvre du PEC dans les cantons. Une réduction des filières au sein même des orientations pourrait, d'autre part, élargir les choix professionnels des jeunes à l'issue de leur formation initiale.
- L'USS demande que chaque jeune ait la possibilité de suivre l'enseignement de MP (MP1 et MP2) dans son orientation et son domaine d'enseignement à proximité de son lieu d'apprentissage ou son domicile. Nous proposons de compléter le texte comme suit (p. 6, 1<sup>er</sup> §) : « [...] de suivre l'orientation de la maturité professionnelle et la filière de formation souhaitée dans leur région, à savoir leur canton, voire un canton limitrophe. ».
- Sachant que les travaux pour la réalisation du plan d'études ont pris du retard par rapport à la planification initiale, l'USS demande d'examiner les possibilités de reporter l'introduction du nouveau plan d'études. Après sa finalisation, il s'agit de laisser aux cantons et aux écoles un délai raisonnable pour sa mise en œuvre.
- L'USS demande par ailleurs que tout soit entrepris pour que les « maturités spécialisées » proposées dans certains cantons soient traitées sur un pied d'égalité avec les maturités professionnelles et qu'elles offrent les mêmes chances d'accès à la formation supérieure.

En vous remerciant de prendre en compte nos remarques et propositions, nous vous prions de croire, Madame la Directrice, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre haute considération.

UNION SYNDICALE SUISSE



Paul Rechsteiner  
Président



Véronique Polito  
Secrétaire centrale